



LA GEPP

C'EST QUOI ?

La Gestion des Emplois et Parcours Professionnels doit permettre d'anticiper à court et moyen termes les évolutions stratégiques de l'entreprise lui permettant de rester compétitive.

Concrètement, cela suppose de :

- évaluer les besoins en compétences attendus
- gérer les parcours professionnels des salariés (aspirations, compétences et développements personnels)
- faire converger les compétences et aspirations individuelles avec les objectifs stratégiques de l'entreprise.



Quelles conséquences pour le salarié ?

Dans le cadre de l'accord GEPP, il peut :

- suivre des formations
- bénéficier d'une requalification de poste
- avoir une mobilité interne : favoriser l'employabilité interne
- se projeter sur le marché de l'emploi
- aménager la fin de carrière
-



Quel est le rôle de l'UNSA ?

L'UNSA est :

- actrice lors des négociations triennales en s'inscrivant dans un dialogue social
- force de propositions concrètes dans l'intérêt de tous et selon leurs attentes
- Accompagne individuellement les salariés qui le souhaitent

Vous avez des questions ? Besoin d'aide ?

L'UNSA est là !

CONTACTS

☎ 07 87 39 70 16

✉ unsafdv@gmail.com

🌐 [Se connecter à Workplace](#)